



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

**Secrétaire** : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2022/11/17 - OBJET : Avenant n° 1 à la police d'assurance de la responsabilité civile communale, lot n° 2 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la prime d'assurance au titre de l'exercice 2021).**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la réglementation des marchés publics en vigueur au moment de l'appel d'offres ouvert lancé par le groupement de commandes du CIG, notamment l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le bon de commande n° 82 émis pour la commune de Saint-Cyr-l'École par le groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) au titre du marché public de prestations d'assurances conclu par ledit groupement au nom de l'ensemble des membres le composant, notamment avec la SMACL, en particulier pour l'assurance de la responsabilité civile communale et des risques annexes (lot n° 2 B) à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'avenant n° 1 à la police d'assurance susmentionnée proposé par l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en compte l'évolution de la masse salariale versée en 2021, soit 9 235 624,64 €, impliquant un complément de prime à acquitter de 390,74 € HT, soit 425,91 € TTC au titre de l'exercice 2021.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 1 à la police d'assurance de la responsabilité civile communale et des risques annexes (lot n° 2 B), souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France auprès de l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en considération l'évolution de la masse salariale versée en 2021, soit 9 235 624,64 €, impliquant un complément de prime à acquitter de 390,74 € HT, soit 425,91 € TTC au titre de l'exercice 2021.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**  
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**  
Saint-Cyr-l'École,  
le : **29 NOV. 2022**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avenant numéro 1 à la police d'assurance de la responsabilité civile communale, lot n. 2 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la prime d'assurance au titre de l'exercice 2021)

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/11/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/11/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-11-17 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20221123-2022-11-17-DE

---

**Date de décision :** 23/11/2022

**Acte transmis par :** Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics